



# On ne peut être chômeur et bénévole pour son ancien employeur

Fiche pratique publié le 09/10/2017, vu 896 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

**La Cour de cassation vient de donner raison à Pôle emploi face à un chômeur qui exerçait bénévolement quelques activités pour son ancien employeur. C'est l'article L.5425-8 du code du travail qui pose cette interdiction.**

Il est demandé à l'ancien employé de rembourser les allocations d'aide au retour à l'emploi qui lui ont été versées.

En outre, les juges rappellent que ledit article précise également qu'une activité bénévole ne peut en aucun cas se substituer à une activité salariée et doit rester compatible avec l'obligation de recherche d'emploi.

Cour de cassation, n° 15-25377, 23 mai 2017

[Qui peut devenir bénévole d'une association loi 1901 ?](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Sanctionner et exclure l'adhérent d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Obtenir une subvention pour son association](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Ouvrir une buvette](#)
- [Rémunérer les dirigeants d'une association](#)
  
- [Qui peut devenir bénévole ?](#)
- [Faut-il faire signer un contrat aux nouveaux bénévoles ?](#)
- [Quel est le statut juridique d'un bénévole ?](#)
- [Dans quels cas le recours à un bénévole est-il interdit ?](#)
- [Quelle fonction peut-remplir un bénévole ?](#)
- [Faut-il que l'association souscrive une assurance pour ses bénévoles ?](#)
- [Rémunération des bénévoles : possible ?](#)
- [Que se passe-t-il si le bénévole subit un accident ?](#)
- [Recourir à des artistes bénévoles : quelles règles respecter ?](#)
- [Quelles règles respecter pour rémunérer les bénévoles d'une association sportive ?](#)
- [Un bénévole peut-il se voir rembourser les frais qu'il a engagés ?](#)
- [Quels frais l'association peut-elle rembourser aux bénévoles ?](#)
- [Remboursement des frais d'un bénévole : procédure à suivre](#)
- [Remboursement des frais d'un bénévole : précautions à prendre](#)

- [Un bénévole renonçant au remboursement peut-il bénéficier d'une réduction d'impôt ?](#)